



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Conseil d'administration du 19 mars 2021

## Préambule

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux établissements autonomes des communes de plus de 3 500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), qui est porté à la connaissance des administrateurs.

Le rapport d'orientation budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires prévues pour l'année 2021. Le détail des dépenses et des recettes prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

## Contexte

### ➤ L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2<sup>ème</sup> trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3<sup>ème</sup> trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements.

### ➤ Zone euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB comparée à 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi cet été.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés.

Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU.

Mais la 2<sup>ème</sup> vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe devrait renverser cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre.

L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentent de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Au cours de l'été, les États membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Mds €) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards € puis portée à 1350 milliards € début juin.

Pour alimenter les banques en liquidités, elle a également assoupli les conditions des TLTRO III puis créé le programme PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations). Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro a chuté à environ - 8 % en 2020 et devrait rebondir à 6 % en 2021.

### ➤ La France à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au T1, le PIB a chuté de 13,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai 2020).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise.

La croissance du PIB au 3<sup>ème</sup> trimestre a ainsi atteint 18,2 % T/T mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines.

L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre (- 8 % attendus au 4<sup>ème</sup> trimestre).

Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement, du couvre-feu et à la hauteur de la 2<sup>ème</sup> vague, la croissance française a probablement chuté de - 10,3 % en 2020 et devrait rebondir à 5,7 % en 2021.

### ➤ De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant.

Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emploi lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage tel que mesuré par le BIT. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au 1<sup>er</sup> semestre passant de 8,1 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 à 7,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait.

L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

### ➤ D'importants soutiens économiques financés par emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le premier confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en tentant de préserver leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie, tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique.

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'après 2020.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par

l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

<b>Plan "France Relance" 2021-2022</b>	
<b>Axe 1 Compétitivité et innovation</b>	<b>34 Mds</b>
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
<b>Axe 2 Transition écologique et environnementale</b>	<b>30 Mds</b>
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
<b>Axe 3 Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>36 Mds</b>
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
<b>Coût total</b>	<b>100 Mds</b>

Sources : PLF 2021, Natixis

### ➤ Une inflation durablement faible

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en glissement annuel en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde.

La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française. Le prix du baril de Brent est en effet passé de 69 dollars fin 2019 à moins de 10 dollars le 21 avril 2020. Depuis il est remonté à 46 dollars avant de repartir à la baisse fin août.

Or, compte tenu des stocks de pétrole élevés et de l'abondance des réserves de l'OPEP par rapport à la croissance de la consommation mondiale, le prix du baril de Brent devrait rester proche de 40 dollars d'ici à décembre et n'atteindre 49 dollars que mi-2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021.

### ➤ Niveau record des demandes de crédits de trésorerie des entreprises

Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (TPE, PME, ETI), atteignant des niveaux records. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés (hors découverts) est ainsi passée de 35 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 72 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'État (PGE) accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2<sup>ème</sup> trimestre), le coût de la ressource des banques n'étant augmenté que de la prime de garantie.

Fin septembre 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards € soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel.

Sans surprise, ce sont les secteurs de l'hébergement et restauration, le conseil et les services aux entreprises et le transport et entreposage qui ont été les plus demandeurs.

Après avoir ralenti en mars et avril en raison du confinement, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a rebondi au 3<sup>ème</sup> trimestre, les conditions de financement demeurant toujours favorables.

### ➤ Sur un plan local

Selon les chiffres de l'INSEE, en 2017, 14.6% de la population de Montluel avait entre 60 et 74 ans et 9% avait 75 ans et plus.

Cette portion de la société a été frappée de plein fouet par la crise sanitaire ce qui a nécessité la mise en place d'actions spécifiques du CCAS.

Au moment des premières mesures de confinement pour la population, une cellule d'appels et de veille a été mise en place avec plus de **465 appels en 2 semaines** lors de la création de cette cellule puis **168 appels chaque semaine**.

Un service de courses, alimentaires et en pharmacie, ainsi que de services divers a également été déployé au moment du confinement.

Au mois d'octobre 2020, la commune et le CCAS de Montluel ont participé à une opération en faveur des habitants de l'Est du département des Alpes-Maritimes durement touchés par la tempête Alex. Ainsi, des centaines de vêtements et de produits de première nécessité collectés grâce aux dons des Montluistes et des habitants des communes alentour ont pu être triés et acheminés vers Nice.



Collecte des dons 13.10.2020

## Pour rappel : les diverses missions du CCAS

- La domiciliation,
- Les aides dites « facultatives » : Bons alimentaires et vestimentaires, aides financières soumises à avis de la commission,
- Les aides dites légales : aides à destination du Département que le CCAS instruit dans un premier temps avec recherche des obligés alimentaires si besoin, aide pour remplir les documents, avis du Président du CCAS,
- La gestion de la résidence des marais : Résidence autonomie de 10 logements,
- Le volet « seniors » : Chaque année, colis et repas de Noël, organisation de la semaine bleue au mois d'octobre, plan canicule et grand froid,
- La gestion du logement d'accueil et l'accompagnement des personnes logées,
- La préparation du Conseil d'Administration,
- Participation aux différents réseaux sur la côte (Coordination côtière d'accès aux droits, matinée santé),
- Enquêtes dans le cadre des regroupements familiaux,
- Le portage de repas.



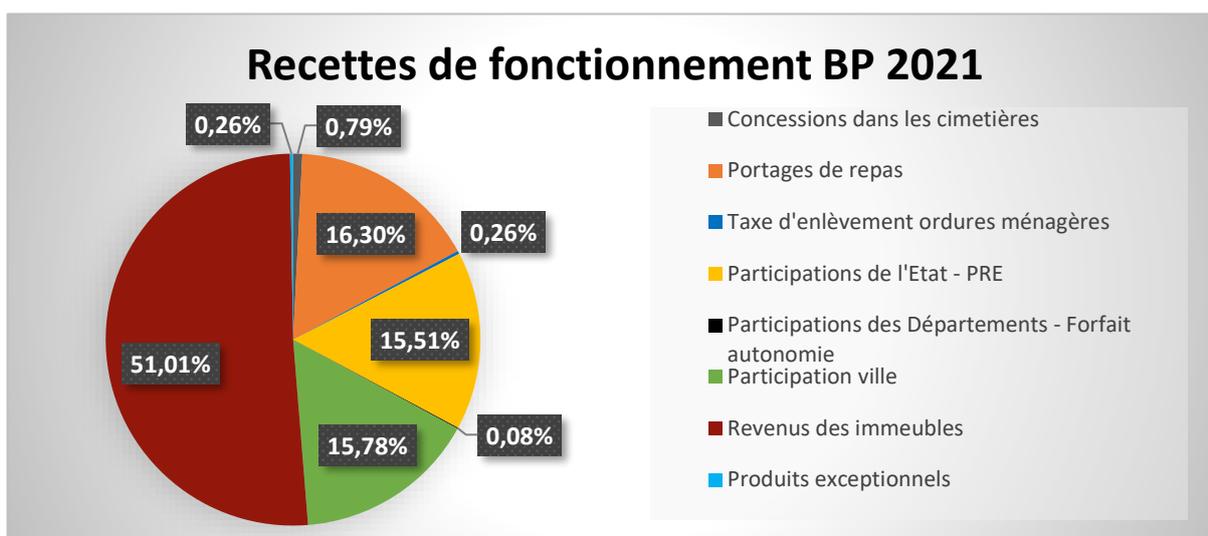
*Distribution des colis de fin d'année 2020*

## Contexte financier

Pour l'exercice 2020 :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 189 K€ soit une baisse de presque 2 % par rapport à 2019.
- Les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 193 K€ soit une augmentation de 2.6 % par rapport à 2019. Elle s'explique par l'augmentation du nombre de portages de repas.
- Les dépenses d'investissements sont de 2 K€
- Les recettes d'investissement sont constituées en majorité par les dotations aux amortissement (17 K€) comme 2019.

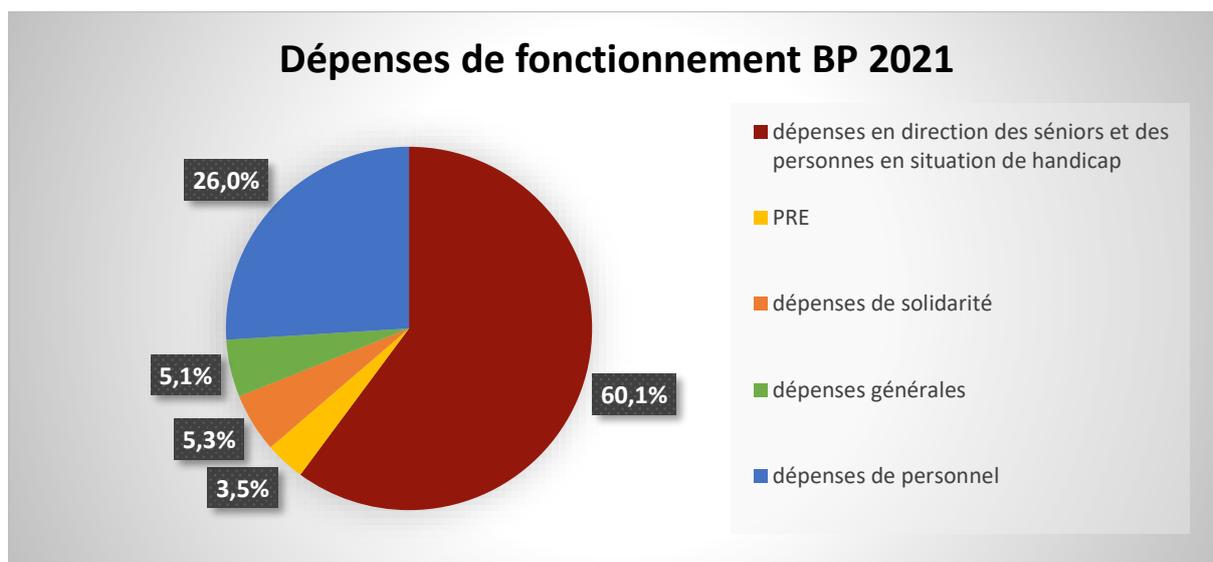
## Les ressources du CCAS



- La subvention versée par la commune (30 000 €), inchangée par rapport à 2020, représente plus de 15 % des recettes du CCAS.
- La part la plus importante des recettes du CCAS vient de l'encaissement des loyers.
- Le portage des repas représente 16 % du budget des recettes de fonctionnement ce qui n'est pas négligeable.
- La subvention de l'Etat (29 500€) permet de financer le PRE à hauteur de 70 %.
- Pas d'emprunt d'équilibre envisagé, le CCAS n'a pas d'encours de dette.
- 3 000 € sont prévus pour l'encaissement des dépôts de garantie (ce même montant est prévu en dépenses d'investissement).
- Le CCAS n'a qu'une seule recette d'investissement inscrite au BP 2021 (150 000€) hormis la dotation aux amortissements et les dépôts de garantie, il s'agit de l'immeuble situé rue Notre Dame des Marais qui n'a pu se réaliser en 2020.

<u>Chapitre</u>	<u>libellés chapitre</u>	<u>Proposition 2021</u>
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	33 000,00
74	Subventions d'exploitation	59 655,00
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00
77	Produits exceptionnels	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 155,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations »	150 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>170 500,00</b>

## Les dépenses du CCAS



### ➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : 134 010 €

Les charges à caractère général augmentent d'environ 2 % par rapport au BP 2020.

Chapitre 012 : 50 250 €

Augmentation d'environ 2 % des charges de personnel :

- La part des salaires relatifs au PRE est évaluée à 38 250 €.

Chapitre 65 : 7 050 €

Les autres charges de gestion courante, comprenant principalement les subventions aux associations locales (maintenues à l'identique), et les aides et secours de toute nature.

Chapitre 67 : 2 000 €

Les dépenses exceptionnelles intègrent principalement pour 2021 une provision pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 : 17 500 €

Les dotations aux amortissements des biens augmentent du fait de l'intégration des immobilisations acquises en 2020 et amorties dès 2021.

➤ Dépenses d'investissement

Les possibilités d'investissement sont de l'ordre de 186 500 € (travaux sur bâtiments ou achats de biens meubles et immeubles). Les remboursements de dépôts de garantie s'élèvent à 3 000 €.

Parmi les principaux investissements prévus sur 2021, il convient de noter :

- L'achat de matériel informatique,
- L'achat d'une machine à laver pour la Résidence Autonomie et les frais liés à son installation,
- L'acquisition d'un bien suite à la vente prévue du bien situé rue Notre Dame des Marais.

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Proposition 2021</u>
011	Charges à caractère général	134 010,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	50 250,00
65	Autres charges de gestion courante	7 050,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>210 810,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	183 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>186 500,00</b>

## **CONCLUSION**

L'année 2020 s'est clôturée par de nombreux questionnements quant au déroulement de l'année 2021. Le budget 2021 doit prendre en compte cette situation tout en restant fidèle aux objectifs fixés par le CCAS. C'est pourquoi, le maître mot reste la prudence dans l'élaboration de ce nouveau budget.